

Art 1 Toute personne qui s'inscrit ou participe à un cours organisé par MURIELLE BOZZIA adhère et en accepte les conditions d'inscriptions et les règles de fonctionnement mentionnées ci-après.

Art 2 Les stages 3 ou 4 jours de peintures organisés par MURIELLE BOZZIA se déroulent via son association HELLEBORE CREATION, car ils ont lieu dans des locaux de la municipalité. La cotisation à l'association s'élève à 20€. Il vous est possible de faire un don complémentaire à l'association pour soutenir ses activités sociales.

Art 3 Les inscriptions aux cours sont validés à réception du bulletin d'inscription rempli lisiblement, et retourné avec le paiement total dû. Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de MURIELLE BOZZIA, ou en espèces remises en mains propres. Tout paiement remis sans bulletin induit également l'acceptation du règlement intérieur. Si un cours d'essai est effectué, il enclenche la période d'inscription.

Art 4 Les cours manqués par un.e élève ressortent de sa responsabilité et ne sont pas récupérables ailleurs dans le planning, à moins d'un accord avec le professeur et de façon ponctuelle. **Aucun remboursement ne sera effectué**, sauf en cas d'incapacité physique de plus de trois mois, attestée par un certificat médical : le remboursement se fera pour la période d'incapacité et à partir de la date de fourniture de ce justificatif. **En cas d'interruption définitive** d'un cours par décision de MBGalerie, les paiements seront remboursés au prorata des séances restant à donner.

Art 5 Les ateliers de MBGalerie sont un lieu d'apprentissage collectif. Le respect du travail proposé et du groupe en présence s'y applique.

L'utilisation des téléphones n'est pas autorisée pendant les cours, **et ils doivent être éteints** avant de commencer.

Aucun acte d'enregistrement sonore ou visuel pendant les cours n'est autorisé - sauf accord préalable avec le professeur et l'assurance que les personnes présentes ne soient pas enregistrées si elles ne le souhaitent pas.

MBGalerie se réserve un droit de captation d'image ou de son, et ne diffusera leur contenu qu'avec l'accord des personnes concernées.

Chacun est tenu de prêter attention à son hygiène corporelle et vestimentaire, et de veiller à faciliter un rapport aisé avec les autres.

Art 6 MBGalerie décline toute responsabilité en cas de vol durant les cours. Leur responsabilité ne peut être engagée que s'il est avéré que les préjudices matériels ou corporels causés ou subis par une personne résultent d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel, ou de l'inobservation des consignes de sécurité. Dans le cas où la responsabilité incombe au participant, il devra faire les démarches nécessaires auprès de son assurance responsabilité civile personnelle.